

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 février 2023

Atekka, la néo assurance des filières agricoles lance son offre de Protection Juridique Agricole

Face à la judiciarisation des pratiques et l'augmentation des risques juridiques dans le secteur agricole, Atekka lance son offre de Protection Juridique Agricole pour aider les agriculteurs à trouver une solution à tous les litiges.

D'après un rapport législatif rédigé par le Sénat, la protection juridique est une préoccupation croissante pour tous les Français. Les adhésions et cotisations sont en hausse constante de 8 % par an depuis cinq ans, démontrant ainsi qu'elle répond à un besoin réel.

Judiciarisation des pratiques agricoles et exposition aux risques juridiques

En 2023, être agriculteur requiert des compétences administratives et juridiques avancées qu'ils n'ont pas. Celles-ci sont indispensables pour faire face à la pression croissante de certaines de leurs parties prenantes, pouvant aller jusqu'à la menace et la dénonciation calomnieuse.

L'activité agricole est une activité très réglementée à plusieurs niveaux : local, national et européen. L'accompagnement juridique des agriculteurs est un besoin majeur pour les aider à faire respecter leurs droits et à faire face à d'éventuelles mises en cause, a rappelé Carole Hernandez Zakine, docteur en droit rural, lors d'une conférence en ligne le 15/02/2023 (voir le replay [ici](#)).

On observe une corrélation entre l'augmentation du nombre de contentieux et le manque de concertation. Un tiers de confiance est alors nécessaire pour apaiser les relations tendues.

Aussi, l'objectif d'Atekka est de proposer un accompagnement global, avec un réseau d'avocats et d'experts spécialistes des problématiques agricoles, depuis la compréhension et la prévention des risques juridiques, jusqu'aux procédures contentieuses.

L'offre de Protection Juridique Agricole d'Atekka

Antoine Poupart, Président d'Atekka explique qu' « il nous est apparu logique chez Atekka de proposer une solution la plus simplifiée possible, tant en termes d'adhésion que de déclaration de litiges ou d'accès au service d'assistance en ligne. Nos agriculteurs assurés ont une adresse mail et un numéro de téléphone uniques qui leur permettront de joindre directement des juristes spécialisés en Droit de l'agriculture au sens large, gage de proximité avec nos assurés ».

Pour Laurent Marbotte, directeur commercial d'Atekka, « l'efficacité de cette offre se reflète à travers une couverture inédite des frais juridiques engagés lors des phases amiables et précontentieuses, car c'est en amont qu'on peut régler le plus efficacement les problèmes. Tout aussi inédits, les plafonds de prise en charge (jusqu'à 30 000€ par litige) et la couverture des litiges avec les administrations et collectivités. ».

Cette offre est accessible dès à présent sur la plateforme de souscription Atekka.

Contact presse :

Antoine Poupart

06 45 61 05 63

apoupart@atekka.fr